

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du jeudi 7 avril 2022 Par suite d'une convocation en date du 28 mars 2022, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 7 avril 2022 à 20h00 sous la présidence de Mme Anne-Marie Cecon, Maire-Adjoint.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 11 Votants : 11 Délibération n°D_2022_04_07_13</p>	<p>Etaient présents : Mme Anne-Marie Cecon, M. Christophe Comé, M. Julien Langloys, Mme Pierrette Baton-Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, M. Laurent Esteulle, M. Jean-Philippe Gecchele, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absent ayant donné procuration : / Absent excusé : M. Norbert Regard Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton-Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Budget eau et assainissement - Adoption du compte administratif de l'exercice 2021

Sous la présidence de Madame Anne-Marie Cecon, adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif du budget eau et assainissement de l'exercice 2021 qui s'établit ainsi :

EXPLOITATION

DEPENSES 89 413.15 €	RECETTES 93 381.19 €	EXCEDENT DE CLOTURE 3 968.04 €
RESTES A REALISER 0.00 €		

INVESTISSEMENT

DEPENSES 109 475.92 €	RECETTES 47 722.13 €	DEFICIT DE CLOTURE 61 753.79 €
RESTES A REALISER 0.00 €		

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité et à mains levées le compte administratif du budget eau et assainissement 2021.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 11 avril 2022</p> <p>Et de la publication le : 11 AVR. 2022</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine-Sarzin, le 7 avril 2022</p> <p>Le Maire-Adjoint,</p> <p>Anne-Marie CECCON</p>
--	--

